

LA VIE ECONOMIQUE

- [La BCE lance un programme de rachats massifs de dettes](#)
- [Macron : "À nous de nous montrer à la hauteur"](#)
- [Terrorisme : Valls annonce 2 680 emplois nouveaux](#)
- [Transparence de la vie publique : toutes les annonces de Hollande](#)
- [Quels seront les secteurs industriels qui tireront leur épingle du jeu en 2015 ?](#)
- [Les patrons pessimistes sur la conjoncture mondiale](#)
- [L'amiante continue à faire de nombreuses victimes](#)
- [François Asselin élu à la tête de la CGPME](#)
- [Après l'échec des négociations, les routiers demandent à être reçus par Valls](#)
- [Grèce : victoire historique de la gauche radicale](#)
- [François Rebsamen veut légiférer sur la réforme du dialogue social](#)
- [Plus d'un CDI sur trois est rompu avant un an](#)
- [La restauration rapide signe un accord de branche](#)
- [Le reflux des faillites en France allume une "lueur d'espoir" pour 2015](#)
- [Pierre Pelouzet : "Les dirigeants des grands groupes et les patrons de PME ne vivent pas dans le même monde"](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Projet de loi santé : Marisol Touraine temporise](#)
- [L'automédication a connu des ventes record en décembre](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Facebook aurait créé 78 000 emplois indirects en France et 4,5 millions dans le monde](#)
- [Radio France prévoit un déficit historique en 2015](#)
- [Les faux taxis mis à l'amende à Paris](#)
- [eBay supprime 2 400 emplois avant de se séparer de PayPal](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La BCE lance un programme de rachats massifs de dettes

Le 22/01/15, **Mario Draghi**, président de la banque centrale européenne (BCE), a annoncé que la BCE allait racheter 60 milliards d'euros par mois de dette publique et privée jusque fin septembre 2016. **M. Draghi** : « *Ce programme va commencer à partir de mars 2015. [Le conseil des gouverneurs] a décidé de lancer un programme élargi de rachats d'actifs* ». D'autre part, la BCE a décidé de ne pas changer son taux directeur, le laissant à 0,05 %, « *le plus bas niveau historique auquel il avait été amené en septembre* ». Idem pour son taux de prêt marginal (inchangé à 0,3 %), ainsi que pour son taux de dépôt (à - 0,2 %). Dès l'annonce faite, l'euro est reparti à la baisse face au dollar. **Quatre réactions d'économistes.** **01)- Patrick Artus**, directeur de la recherche et des études chez Natixis : « *L'économie n'a pas besoin actuellement de liquidités. [...] On peut se poser la question de l'opportunité de cette mesure. [...] La BCE est prise dans son mandat. Elle est trop légaliste et ne fait pas une analyse suffisamment poussée du coût et des avantages à en tirer* ». **02)- Daniel Cohen**, vice-président de l'Ecole d'économie de Paris et enseignant à l'Ecole normale supérieure : « *C'est une bonne chose que la BCE agisse [même si] ça arrive trop tard, c'est certain* ». M. Cohen estime en effet que cette politique aurait dû être mise en œuvre en 2012, lors de la crise de la dette souveraine, et alors que les marchés financiers avaient perdu confiance dans la stabilité de la zone euro. **M. Cohen** : « *En réalité, on s'est imposé une purge budgétaire inutile, complètement à contre-courant. Aujourd'hui, il faudrait davantage une relance d'investissements qu'une politique de quantitative easing. Surtout qu'elle va profiter à l'Allemagne en premier lieu en tant que première économie de la zone euro alors qu'elle n'en a pas besoin. Ce programme va avoir un effet considérablement diffus* ». **03)- Henri Sterdyniak**, chercheur à l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) : « *Le problème c'est que les banques ont déjà beaucoup de liquidités et beaucoup d'entreprises n'ont pas besoin de plus de crédits car elles n'ont pas de demande. On peut donc être sceptique sur ce plan* ». **04)- Thomas Piketty**, avec ironie, précise Challenges : « *On a eu hier un nouvel exercice d'imagination monétaire, c'est très bien. [...] Le traité budgétaire adopté il y a quatre ans n'a pas marché* ». C'est pourquoi, selon M. Piketty, les gouvernements portent « *une lourde responsabilité* » dans le niveau élevé du chômage dans de nombreux pays.

<http://www.challenges.fr/economie/20150122.CHA2424/la-bce-laisse-inchange-a-0-05-son-principal-taux-directeur.html>

[http://www.lepoint.fr/economie/macron-a-nous-de-nous-montrer-a-la-hauteur-23-01-2015-1898970_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150123](http://www.lepoint.fr/economie/macron-a-nous-de-nous-montrer-a-la-hauteur-23-01-2015-1898970_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150123)

(Sources : www.challenges.fr du 22/01/2015, avec AFP, www.lepoint.fr du 23/01/2015, source AFP)

● Macron : "À nous de nous montrer à la hauteur"

Le 23/01/15, **M. Macron**, ministre de l'Economie, a réagi aux mesures de la Banque centrale européenne (BCE). Il a salué la décision « *courageuse* » de la BCE, et a ajouté que c'était maintenant aux gouvernements de « *faire leur part du travail* » : « *À nous de nous montrer à la hauteur [...] pour faire notre part de travail, en faisant des réformes et en investissant quand c'est nécessaire* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/macron-a-nous-de-nous-montrer-a-la-hauteur-23-01-2015-1898970_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150123](http://www.lepoint.fr/economie/macron-a-nous-de-nous-montrer-a-la-hauteur-23-01-2015-1898970_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150123)

(Source : www.lepoint.fr du 23/01/2015, source AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Terrorisme : Valls annonce 2 680 emplois nouveaux

Le 21/01/15, lors d'une conférence de presse tenue à l'issue du Conseil des ministres, le premier ministre, **M. Valls**, a annoncé un renforcement de 2 680 emplois dédiés à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'un supplément de moyens financiers qui dépassera au total les 700 millions d'euros sur trois ans. **Le détail des nouveaux emplois** : 1 400 pour le ministère de l'Intérieur (dont 1 100 pour le renseignement), 950 pour le ministère de la Justice, près de 250 pour la Défense. M. Valls a aussi précisé la création de 60 postes d'aumôniers musulmans en prison. S'ajoutent à ces créations de postes 425 millions de crédits d'investissement et d'équipement sur trois ans, visant à améliorer les systèmes et les

logiciels informatiques, à acheter des gilets pare-balles, de nouvelles armes pour la police et des véhicules de patrouille. **Matignon** : « *En y ajoutant les salaires, l'enveloppe atteint 735 millions* ». Le premier ministre a déclaré que ces nouvelles mesures seront financées « *par des économies équivalentes ailleurs dans le budget de l'Etat* ». De son côté, le président de la république, **M. Hollande**, a affirmé que la Défense supprimera 7 500 postes de moins que prévu sur 2015-2019. **NB** : Il était prévu, avant cette annonce, que 22 300 postes de militaires devaient disparaître entre 2015 et 2017.

http://www.directmatin.fr/france/2015-01-21/manuel-valls-annonce-2600-emplois-de-plus-pour-lutter-contre-le-terrorisme-698180?elst_newsletter=20150121-12_698180

(Source : www.directmatin.fr 21/01/2015, avec FP)

● **Transparence de la vie publique : toutes les annonces de Hollande**

Le 20/01/15, lors de ses vœux aux corps constitués, le président de la république, François Hollande, a fait plusieurs annonces. **Les sujets** :

01)- Plus d'indépendance de la justice. M. Hollande : « *J'exprime de nouveau le souhait que la garde des Sceaux (Christiane Taubira) puisse reprendre le projet de loi constitutionnelle pour donner de nouveaux pouvoirs au Conseil supérieur de la magistrature (CSM) pour la nomination des juges du parquet. [...] C'est un texte qui devrait réunir une large majorité des parlementaires et qui nous mettrait à l'abri de certaines décisions venant de la Cour européenne des droits de l'homme parce que notre parquet ne serait pas indépendant. [...] Le ministère public en sera renforcé et le statut de tous les magistrats, clarifié. [...] Depuis 2012, j'ai toujours veillé à ce que jamais l'exécutif n'interfère dans les dossiers de la justice, pas plus que dans son fonctionnement, notamment à travers la nomination des procureurs. C'est la garantie d'une relation de confiance et apaisée entre l'exécutif et l'autorité judiciaire* ».

02)- Un projet de loi pour la transparence dans la vie économique. Le but ? **M. Hollande** : « *Pour éviter que des manquements ne soient connus postérieurement à l'entrée en fonction des intéressés, il devra être procédé à des vérifications avant toutes les nominations les plus importantes. [...] Les assemblées travaillent sur des propositions concernant les candidatures aux élections* ».

03)- Des règles de déontologie étendues. M. Hollande : « *Les nouvelles règles déontologiques seront étendues à tous les acteurs publics, fonctionnaires comme magistrats. [Les projets de loi seront] bientôt déposés et inscrits à l'ordre du jour [du Parlement]* ».

04)- Un encadrement des lobbies. M. Hollande : « *Il faudra rendre encore plus claire la confection des lois et des règlements pour un meilleur encadrement des groupes de pression. [...] Les citoyens sauront désormais qui est intervenu, à quel niveau auprès des décideurs publics pour améliorer, corriger, modifier une réforme et quels ont été les arguments utilisés* ». Les avis du Conseil d'Etat, eux, seront désormais publics et disponibles sur un site internet dédié.

05)- Vers la création d'un référendum local ? M. Hollande : « *Nous devons [...] consulter plus directement les citoyens chaque fois que c'est nécessaire et avoir une participation aux débats publics qui soit d'une autre qualité. [...] L'exemple de Sivens l'a montré : lorsque le dialogue est dans l'impasse, c'est la violence qui risque de prendre le dessus et peut nous entraîner jusqu'au drame. [...] C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité que soient revues nos procédures de décisions publiques et favoriser la participation, voire l'expression directe, des citoyens. Parce que, dans certaines situations, le vote est nécessaire. Le droit l'autorise et cette opportunité doit être saisie pour conclure un certain nombre de débats* ».

[Retour au sommaire](#)

06)- Une accélération de la transition énergétique. M. Hollande : « *Un plan pour une administration exemplaire en matière de transition énergétique [sera présenté] début février [par la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, en vue de la conférence climat organisée en décembre à Paris. Ce plan, destiné à rendre] les dispositifs plus lisibles pour les fonctionnaires et les citoyens, [comprendra] des projets ambitieux en termes de mobilité*

propre, de consommation d'énergie et de traitement des déchets dans toutes les administrations ».

[http://www.lepoint.fr/politique/reformes-toutes-les-annonces-de-francois-hollande-20-01-2015-1898001_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150120](http://www.lepoint.fr/politique/reformes-toutes-les-annonces-de-francois-hollande-20-01-2015-1898001_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150120)

(Source : www.lepoint.fr du 20/01/2015)

● Quels seront les secteurs industriels qui tireront leur épingle du jeu en 2015 ?

Quid de la reprise en 2015 ? Si le gouvernement y croit (ses prévisions : + 1 % de PIB), LCL semble y croire aussi. La banque française attend une progression de l'activité industrielle cette année (+ 0,9 %, contre - 0,1 % en 2014). LCL : « *Les réformes structurelles menées produiront peu à peu leurs effets. Le redressement des profits des entreprises, qui devrait résulter du CICE et du pacte de responsabilité, facilitera la reprise des dépenses d'investissement. Le pacte de solidarité soutiendra le pouvoir d'achat des ménages, qui bénéficiera toujours d'une faible inflation* ». La banque reste toutefois prudente, en signalant notamment que les perspectives d'investissement étaient « *encore médiocres (- 3 %) pour 2015 surtout dans l'automobile et les industries agroalimentaires* ». **Les secteurs qui devraient marcher** : ceux « *à cycle et carnets de commandes longs* », comme la construction navale civile (+ 20 % attendus, contre + 15 % en 2014), la construction aéronautique (+ 5 %, contre + 1,5 % en 2014), l'industrie automobile. LCL : « *L'industrie automobile française consolidera son rebond de 2014, malgré l'absence de nouveautés, avec une production qui pourrait augmenter de + 1,5 % sur le segment des voitures particulières et des véhicules légers* ». **Les secteurs qui devraient encore être en difficulté en 2015** : les travaux publics (- 3 %), le bâtiment (- 2,9 %). Notons que, d'après LCL, ces deux secteurs ne devraient profiter des mesures de relance du gouvernement qu'à partir de 2016. En difficulté également les télécoms et l'informatique (- 2 %), le verre plat (- 2 %), l'édition (- 2 %) et les industries graphiques (- 1,5 %).

- L'ensemble des prévisions de LCL :

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20150120trib51e35d4f4/quels-seront-les-secteurs-industriels-qui-tireront-leur-epingle-du-jeu-en-2015.html>

(Source : www.latribune.fr du 20/01/2015, Fabien Piliu)

● Les patrons pessimistes sur la conjoncture mondiale

Une étude du cabinet d'audit britannique PwC, publiée le 21/01/15 à l'ouverture du 45e Forum économique mondial de Davos, révèle que seuls 37 % des patrons croient à une amélioration de la croissance mondiale en 2015. C'est mieux qu'en 2013 (18 %), mais moins bien qu'en 2014 (44 %). PwC : « *17 % des dirigeants anticipent un ralentissement de la croissance* ». **Bernard Gaiinier**, président de PwC pour la France et l'Afrique francophone : « *Il y a clairement une baisse de moral des PDG. Les entreprises vivent aujourd'hui dans un véritable chaudron concurrentiel, des acteurs comme Uber ou Netflix ouvrent de nouvelles brèches, la technologie bouleverse les business models existants... Tout cela inquiète* ». **Les patrons les plus pessimistes ?** Les Français. Seuls 14 % d'entre eux anticipent une croissance mondiale en hausse (contre 33 % en Allemagne, 45 % dans la région Asie-Pacifique). En ce qui concerne leur capacité à augmenter leur chiffre d'affaires en 2015, les chefs d'entreprise sont, « *paradoxalement* », 39 % à se dire « *très confiants* ». **M. Gaiinier** : « *La crise est clairement passée par là. Même s'ils sont inquiets, les chefs d'entreprise s'estiment aujourd'hui mieux armés pour résister, ils s'adaptent plus vite, réagissent mieux* ». **Les patrons les plus optimistes ?** Les Américains, qui sont 43 % à penser que leurs affaires vont redémarrer (+ 10 points par rapport à 2014). **La cause ?** La croissance apportée par les gaz et pétrole de schiste aux USA.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/01/21/les-patrons-pessimistes-sur-la-conjoncture-mondiale_4560090_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 21/01/2015, Cédric Pietralunga)

[Retour au sommaire](#)

● L'amiante continue à faire de nombreuses victimes

Dans une étude publiée le 20/01/15 dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) du ministère de la santé, il est révélé qu'on estime, chaque année, entre 2 200 et 5 400 le

nombre de cancers liés à l'amiante. Quand au nombre de décès, il se situe entre 1 686 et 3 867. Dans ce même numéro du BEH, Annabelle Gilg Soit Ilg, épidémiologiste à l'INVS, a pu livrer des estimations actualisées et affinées. Ainsi, elle dévoile que le cancer du poumon arrive très largement en tête des cancers professionnels attribuables à l'amiante (1 004 à 2 805 décès estimés en 2012). En 2012 toujours, elle estime entre 615 et 822 le nombre de décès par mésothéliome. **La Croix** : « *Au total, toutes maladies confondues, le nombre de morts, provoquées par l'amiante, se situe entre 1 686 et 3 867. De manière très majoritaire, ces décès touchent les hommes qui ont été bien plus exposés à l'amiante que les femmes durant leur carrière professionnelle* ». Rappelons que l'amiante est interdit depuis le 01/01/1997. Mais il a été utilisé de manière industrielle durant un siècle. **Jean-Claude Pairon** (Inserm, université Paris-Est Créteil) : « *Les affections consécutives aux expositions à l'amiante vont encore être observées pendant plusieurs décennies en France* ».

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/L-amiante-continue-a-faire-de-nombreuses-victimes-2015-01-21-1270780?xtor=EPR-9-%5B1300774990%5D>

(Source : www.la-croix.com du 21/01/2015, Pierre Bienvault)

● François Asselin élu à la tête de la CGPME

Le 21/01/15, la Confédération générale des petites et moyennes entreprises a élu François Asselin à sa présidence. M. Asselin était le seul candidat. Il était membre de son comité exécutif en 2011 et président de la CGPME Poitou-Charentes.

[http://www.challenges.fr/france/20150121.CHA2388/francois-asselin-elu-a-la-tete-de-la-cgpme.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150121_NLCHA ACTU18H- -francois-asselin-elu-a-la-tete-de-la-cgpme#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150121](http://www.challenges.fr/france/20150121.CHA2388/francois-asselin-elu-a-la-tete-de-la-cgpme.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150121_NLCHA ACTU18H- -francois-asselin-elu-a-la-tete-de-la-cgpme#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150121)

(Source : www.challenges.fr du 21/01/2015, avec AFP)

● Après l'échec des négociations, les routiers demandent à être reçus par Valls

Le bras de fer se poursuit pour les routiers. Le patronat ne veut pas revenir s'asseoir à la table des négociations, les syndicats maintiennent leurs revendications et sont déterminés à poursuivre leur mouvement. **Alain Vidalies**, secrétaire d'Etat chargé des transports, a pour sa part estimé que « *les conditions de la négociation [étaient] réunies* ». Les syndicats réclament une hausse des salaires de 5 %. Le patronat (la FNTR, TLF, l'Unotra et l'OTRE) affirme, lui, ne pouvoir aller au-delà des 2 % qu'il est « *prêt à consentir* ». **Challenges** : « *[Les fédérations patronales] soulignent qu'elles ont aussi "proposé d'ouvrir des chantiers" sur les évolutions de la protection sociale, la refonte des classifications ou encore la formation professionnelle, propositions "toutes rejetées"* ». **Les fédérations patronales** : « *Nos entreprises sont frappées de plein fouet par la crise économique et souffrent d'un grave déficit de compétitivité* ». **M. Vidalies** : « *[Ces entreprises] ont bénéficié d'importantes mesures de soutien à l'emploi [dans cette branche où] les salaires conventionnels n'ont pas été augmentés depuis deux ans et certains taux horaires sont inférieurs au Smic* ». Les syndicats ont reçu le soutien du gouvernement. Le mouvement de grève continue et les représentants de l'intersyndicale (CGT, FO, CFTC et CFE-CGC) ont demandé, le 22/01/15, à être reçus par le premier ministre, M. Valls.

[http://www.challenges.fr/economie/20150122.CHA2402/routiers-les-negociations-dans-l-impasse.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150122_NLCHA ACTU10H- -routiers-les-negociations-dans-l-impasse#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150122](http://www.challenges.fr/economie/20150122.CHA2402/routiers-les-negociations-dans-l-impasse.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150122_NLCHA ACTU10H- -routiers-les-negociations-dans-l-impasse#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150122)

(Source : www.challenges.fr du 22/01/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Grèce : victoire historique de la gauche radicale

Le parti Syriza, dit le parti anti austérité, a remporté les élections législatives en Grèce, avec 36,3 % des voix. Il obtiendrait ainsi 149 sièges au Parlement (à 2 sièges de la majorité absolue). Alexis Tsipras, président de Syriza, est nommé premier ministre, après avoir conclu un accord, qui lui assurera une majorité de 11 sièges au Parlement, avec l'Anel, un parti de droite, conservateur et issu de la scission des Eurosceptiques de Nouvelle Démocratie. Les deux partis se retrouvent sur leurs positions respectives quant à l'Europe, rejet de l'austérité en tête. **La Tribune** : « *Avec cette alliance, Alexis Tsipras envoie un*

message fort à l'Europe : il n'est pas prêt à faire des concessions sur le terrain de la restructuration de la dette et de l'abandon de l'austérité ».

http://www.lemonde.fr/europe/article/2015/01/25/grece-victoire-historique-du-parti-de-gauche-radical-syriza_4563125_3214.html

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/union-europeenne/20150126trib137344b8f/alexis-tsipras-defie-l-europe-en-s-alliant-avec-les-euroseptiques-de-droite.html>

(Sources : www.lemonde.fr du 25/01/2015, AFP, AP, Reuters, www.latribune.fr du 26/01/2015, Romaric Godin)

● François Rebsamen veut légiférer sur la réforme du dialogue social

Dès l'annonce de l'échec des négociations entre patronat et organisations syndicales, le gouvernement a déclaré qu'il entendait « légiférer sur la réforme du dialogue social, un dossier qu'il juge crucial dans l'optique d'une relance de l'emploi ». **M. Rebsamen**, ministre du Travail : « Je vais recevoir les syndicats et le patronat cette semaine, et nous aurons ensemble un rendez-vous avec le Premier ministre le 19 février. Le gouvernement fera une réforme et il faudra une loi pour la traduire ». **M. Rebsamen** impute l'échec de ces négociations au patronat : « Pour qu'une négociation aboutisse, il faut que tout le monde, y compris parmi les organisations patronales, soit conscient que ce n'est pas un jeu de postures. [...] Le texte patronal de départ était très éloigné du but à atteindre ». **M. Rebsamen** a un objectif, explique-t-il, celui de lutter contre « l'excès de formalisme », de « mieux organiser les rendez-vous obligatoires entre patrons et élus du personnel et de les rendre plus efficaces. [...] Tous les salariés ont droit à être représentés sous des formes adaptées à la diversité des entreprises », a-t-il ajouté, en faisant allusion aux entreprises de moins de dix salariés, une idée qui déplaît à la CGPME. Concernant le maintien des CHS-CT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), que le patronat désire fusionner avec les autres instances représentatives du personnel, M. Rebsamen s'est dit « très attaché à l'amélioration des conditions de travail et à la préservation de la santé au travail. Il ne saurait être question d'amoindrir la vigilance sur ces sujets ». Enfin, malgré l'échec des négociations, le ministre ne pense pas que la « méthode Hollande », qui repose sur le dialogue social pour faire avancer les réformes, ait trouvé ses limites : « Cette méthode fait avancer la société dans l'apaisement. [...] Il y aura d'autres négociations avant la fin du quinquennat. Et plusieurs chantiers sont ouverts, sur les chômeurs de longue durée, la lutte contre les discriminations ».

[http://www.challenges.fr/france/20150125.CHA2498/francois-rebsamen-veut-legiferer-sur-la-reforme-du-dialogue-social.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20150126_NLCHAUCTU10H_-rebsamen-veut-legiferer-sur-la-reforme-du-dialogue-social#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150126](http://www.challenges.fr/france/20150125.CHA2498/francois-rebsamen-veut-legiferer-sur-la-reforme-du-dialogue-social.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20150126_NLCHAUCTU10H_-rebsamen-veut-legiferer-sur-la-reforme-du-dialogue-social#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150126)

(Source : www.challenges.fr du 25/01/2015, avec Reuters)

[Retour au sommaire](#)

● Plus d'un CDI sur trois est rompu avant un an

D'après une étude de la Darès, publiée le 23/01/15, il ressort que 36 % des CDI (contrat à durée indéterminée) signés en 2011 ont été rompus avant « leur premier anniversaire ». Dans près de la moitié des cas, la rupture a été faite à l'initiative du salariés (45 %). **Les différents motifs de rupture : 01)-** La démission (16 % des cas en 2011) ; **02)-** La fin de la période d'essai (12,7 %) ; **03)-** Les licenciements (0,4 % pour licenciement économique et 3,3 % pour licenciement autre qu'économique). **Par secteurs** où les ruptures ont été les plus nombreuses : **01)-** Le tertiaire (38,4 %) ; **02)-** La construction (32,7 %) ; **03)-** l'industrie (23,3 %). La Darès constate que, par rapport à 2007, « la proportion d'interruption de contrat au cours de la première année a augmenté de 2,5 points ». Néanmoins, les démissions sont en très nette baisse, toujours par rapport à 2007 (- 1,7 point), tandis que la fin de la période d'essai est en augmentation (+ 2,9 points). **Par âges** : « Le taux de CDI de moins d'un an en 2011 était également particulièrement élevé chez les 15-24 ans (45,6 %), plus enclins à démissionner (22,8 %) que les 25-34 ans (15,7 %) ou leurs aînés (moins de 13 % chez les 35 ans et plus) ». **Le niveau de qualification** : « La part de CDI de moins d'un an est également forte chez les ouvriers peu qualifiés (38,6 %) et les employés qualifiés (42,1 %) chez lesquels la démission est aussi le premier motif de rupture (respectivement 15,8 % et 20 %) ».

[http://www.challenges.fr/emploi/20150123.CHA2472/plus-d-un-tiers-des-cdi-sont-rompus-avant-un-an.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150123_NLCHAACU18H-_-plus-d-un-cdi-sur-trois-est-rompu-avant-un-an#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150123](http://www.challenges.fr/emploi/20150123.CHA2472/plus-d-un-tiers-des-cdi-sont-rompus-avant-un-an.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150123_NLCHAACU18H-_-plus-d-un-cdi-sur-trois-est-rompu-avant-un-an#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150123)

- L'étude de la Dares :

<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76/etudes-et-recherches,77/publications-dares,98/dares-analyses-dares-indicateurs,102/2015-005-plus-d-un-tiers-des-cdi,18396.html>

(Sources : www.challenges.fr du 23/01/2015, avec AFP, <http://travail-emploi.gouv.fr>)

● La restauration rapide signe un accord de branche

Le 23/01/15, le ministère du Travail a indiqué que, dans le cadre du pacte de responsabilité, la restauration rapide venait de signer un accord, dans lequel elle s'engage à réaliser 50 000 recrutements sur l'année et à créer 3 500 emplois nets sur la même période. Cela porte à 11 le nombre d'accords signés. **Le Figaro** : « *Selon l'Insee, les accords de branche sont un outil essentiel pour favoriser l'emploi en France. Selon ses calculs, 80 000 créations ou sauvegardes d'emplois sont directement liées au pacte cette année* ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/01/23/20005-20150123ARTFIG00420-la-restauration-rapide-signe-un-accord-de-branche.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 23/01/2015, Christine Lagoutte)

● Le reflux des faillites en France allume une "lueur d'espoir" pour 2015

Selon une étude du cabinet **Altares**, publiée le 23/01/15, le nombre de défaillances d'entreprises dans l'Hexagone commence à refluer de 0,8 % en 2014. Ce qui représente 62 586 procédures ouvertes par les tribunaux. Cette petite embellie vient après deux années de hausse (2012 : + 2,8 % ; 2013 : + 3 %). **La cause de ce reflux ?** Le nombre de défaillances a reculé de 5 % au quatrième trimestre 2014 par rapport à la même période de 2013. **Thierry Millon**, responsable des études d'Altares : « *Ce chiffre, le meilleur depuis trois ans, témoigne d'un redressement des affaires. Cette bonne tendance laisse beaucoup d'espoir pour le premier trimestre 2015* ». Une amélioration qui touche aussi les emplois menacés, avec une baisse de 9,2 %. Ainsi, ces derniers, à 244 400, repassent sous la barre des 250 000 (pour la première fois depuis 2011). **Par catégories d'entreprise : 01)-** Les PME (10 salariés et plus) sont celles qui bénéficient le plus de ce reflux. Les défaillances sont « *au plus bas depuis 2008* » (- 4 600). Celles de plus de 50 salariés enregistrent une baisse importante (- 452 procédures). **02)-** Les TPE de 3 à 9 salariés ont été également moins nombreuses à déposer le bilan (13 770, soit - 5,5 %). Idem pour les entreprises sans salariés (21 700, soit - 10 %). Par contre, les TPE d'un à deux salariés enregistrent une hausse de 18 % des cessations de paiement (21 700) en 2014. **M. Millon** : « *La tendance est très sévère depuis plusieurs mois et cela va continuer sur le début d'année* ». **Pourquoi ces mauvais résultats ? M. Millon** : « *[Les causes tiennent à la fois à la difficulté pour ces entreprises de maintenir] un niveau de trésorerie minimum pour payer les salaires [et à la mauvaise conjoncture qui] affecte particulièrement les secteurs du bâtiment et de la restauration, [où les artisans souffrent de] carnets de commandes insuffisants* ». **L'expansion** : « *Le nombre de défaillances a en effet augmenté de 5 % dans la restauration et de 0,6 % dans le bâtiment. A l'inverse, il est orienté à la baisse dans les transports (- 9 %), l'industrie manufacturière (- 4,5 %) ou encore le commerce (- 2 %)* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-reflux-des-faillites-en-france-allume-une-lueur-d-espoir-pour-2015_1643935.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 23/01/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Pierre Pelouzet : "Les dirigeants des grands groupes et les patrons de PME ne vivent pas dans le même monde"

Pierre Pelouzet est le médiateur national des relations inter-entreprises. Pour La Tribune, il a dressé un bilan de l'année 2014. **M. Pelouzet** : « *Les dossiers de médiation individuels et collectifs sont en hausse, année par année. Nous avons reçu une centaine de dossiers de médiation en 2010. Nous en avons traité près de 1 000 l'année dernière [...] [Les retards de délais de paiement] ne baissent pas mais n'augmentent plus. [...] Après trois années de hausse, les retards de délais de paiement se sont stabilisés à 12 jours. Concrètement, au*

lieu de payer à 60 jours comme le prévoit la loi de modernisation de l'économie votée en 2008, les donneurs d'ordre règlent en moyenne leurs factures 72 jours après que celle-ci ait été enregistrée. C'est toujours trop. Ce sont les plus petites qui trinquent. [...] Il faudrait déjà que les entreprises ne travaillent pas tant que le bon de commande n'est pas signé. Il faudrait surtout opérer un changement de mentalité, une réelle prise de conscience de la part des directions achat et des engagements concrets. [...] Les dirigeants des grands groupes et les patrons de PME ne vivent pas dans le même monde. C'est la raison pour laquelle, souvent inconsciemment je le répète, se multiplient les pratiques déloyales ». Ces pratiques déloyales, quelles sont-elles. **M. Pelouzet** : « Nos médiateurs nationaux bénévoles [...] et nos médiateurs régionaux en ont repéré trois qui semblent être récurrentes. Pour régler leurs factures à temps, les grands groupes ont décidé de dématérialiser leurs factures. L'intention est bonne. Mais accéder au système de dématérialisation a un coût. Il peut s'élever à 500 euros pour l'achat du logiciel, auquel s'ajoutent les abonnements annuels qui peuvent atteindre 300 euros, à la charge du fournisseur. Un grand groupe veut donner la priorité au développement durable. Nous applaudissons. Mais cette démarche se traduit par un audit de ses clients par un cabinet privé. Celui-ci est payant. Enfin, quand un groupe externalise certaines tâches administratives comme l'envoi de papiers réglementaires, de normes, il peut en faire supporter le coût par ses fournisseurs qui n'ont pas d'autres choix que de se plier à sa volonté. Jusqu'ici diffuses, ces pratiques montent désormais en puissance. [...] J'ai donné un nom à ces pratiques qui sapent les relations de confiance entre les entreprises. Je les appelle les "irritants" ! ». En ce qui concerne le chantage au CICE : « Ce type de situation arrive encore. Mais les donneurs d'ordre sont plus discrets. C'est lors des négociations orales qu'ils demandent à leurs fournisseurs un rabais correspondant aux économies permises par le CICE. C'est destructeur ».

- L'intégralité de l'entretien avec Pierre Pelouzet, par Fabien Piliu :

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20150126trib23f704026/les-dirigeants-des-grands-groupes-et-les-patrons-de-pme-ne-vivent-pas-dans-le-meme-monde.html>

(Source : www.latribune.fr du 26/01/2015, Fabien Piliu)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Projet de loi santé : Marisol Touraine temporise

Le 20/01/15, **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a annoncé la création de quatre groupes de travail sur le projet de loi santé. Y sont conviés les professionnels de santé. **Pourquoi ?** Pour faire évoluer certains articles du projet de loi et tenter de calmer le jeu après les grèves des médecins. **L'objectif ?** Parvenir, d'ici avril, date de l'ouverture du débat parlementaire sur le sujet, à un texte répondant aux inquiétudes exprimées par ces grèves. **Mme Touraine ouvre aussi deux grands chantiers** : un sur la revalorisation de la médecine générale et un sur la place de la médecine spécialisée libérale dans notre système de soins. **Les quatre groupes de travail** :

01)- Sur le tiers payant. En charge du groupe : Anne-Marie Brocas, présidente du Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie. Il s'agira de « *déterminer, avec l'ensemble des acteurs concernés, les solutions techniques qui permettront de mettre en place un système simple, rapide et fiable de dispense d'avance de frais* ». Les garanties définies par le groupe seront inscrites dans la loi.

02)- Sur l'organisation des soins de proximité dans les territoires. En charge du groupe : le Dr Jean-François Thebaut, membre du collège de la Haute autorité de santé (HAS), et Véronique Wallon, directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) Rhône-Alpes. Il s'agira de « *définir les outils à proposer aux médecins généralistes et spécialistes propices au développement des soins de proximité* ».

[Retour au sommaire](#)

03)- Sur l'évolution de certaines compétences médicales. En charge du groupe : le Pr Yves Matillon, ancien directeur de l'Agence nationale de l'accréditation et de l'évaluation en santé (ANAES). Il s'agira de « *proposer une nouvelle version des articles du projet de loi portant sur l'évolution des compétences (en particulier, l'ouverture des compétences du*

pharmacien d'officine à l'administration de vaccins ou la reconnaissance de pratiques avancées aux professions paramédicales) ».

04)- Sur les liens entre médecins spécialistes, cliniques privées lucratives et service public hospitalier. En charge du groupe : le Dr Jean-Luc Baron, président de la conférence des présidents des conférences médicales des établissements de santé privés à caractère lucratif, Thomas Fatome, directeur de la sécurité sociale (DSS), et Jean Debeaupuis, directeur général de l'offre de soins (DGOS). Il s'agira de « *finaliser l'article du projet de loi relatif au service public hospitalier afin de permettre, de façon limitée, à certains établissements privés d'être habilités service public hospitalier* ». **Deux autres souhaits de Mme Touraine** : donner au médecin généraliste et au médecin traitant toute leur place dans notre système de soins et améliorer le parcours des patients en ville. C'est le Dr Pierre-Louis Druais, président du Collège de la médecine générale, qui prend ces sujets en charge.

Enfin, concernant **la revalorisation de la rémunération des médecins libéraux**, réclamée par des syndicats, Mme Touraine entend que cette revendication soit inscrite dans le cadre de la négociation conventionnelle. En attendant, la ministre a déjà déclaré que des décisions allaient être prochainement annoncées concernant la rémunération des professionnels de santé qui travaillent en équipe.

<http://www.viva.presse.fr/projet-de-loi-sante-marisol-touraine-temporise-170349>

(Source : www.viva.presse.fr du 20/01/2015, Anne-Marie Thomazeau)

● **L'automédication a connu des ventes record en décembre**

Le 20/01/15, dans le baromètre de l'Afipa (Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable), il ressort que les produits en automédication ont connu des ventes record en décembre. A 224 M€, c'est le chiffre d'affaires le plus important depuis 10 ans. **La raison ?** Sans doute la grève des généralistes ce même mois. **Viva.presse** : « *Plus de 8,2 M€ de ventes sont en effet imputables à cette grève* ». La grève aurait, en effet, entraîné, par manque de consultations, un recours aux pharmaciens pour le traitement des cas bénins.

<http://www.viva.presse.fr/automedication-connu-des-ventes-record-en-decembre-170351>

(Source : www.viva.presse.fr du 21/01/2015, Anne-Marie Thomazeau)

LA VIE DES ENTREPRISES

● **Facebook aurait créé 78 000 emplois indirects en France et 4,5 millions dans le monde**

Le cabinet Deloitte a réalisé une étude pour Facebook (FB) sur son impact économique. D'après FB, il ressort de cette étude que le réseau social aurait créé 4,5 millions d'emplois indirects dans le monde, dont 78 000 en France. Il aurait également injecté 227 milliards de dollars dans l'économie mondiale, et stimulé de l'activité et de la croissance dans différents secteurs, comme le développement web et mobile, le marketing, les éditeurs de contenus, les start-up, etc. **En détail pour la France** : **a)** FB aurait généré 7 milliards de dollars de retombées ; **b)** créé 78 000 emplois indirects, dont 36 000 dans le marketing, 27 000 dans le secteur des applications mobiles, et 16 000 au titre de la « *contribution de Facebook à la demande d'appareils connectés* ». L'Usine Nouvelle précise que FB n'intègre pas dans ces chiffres ses revenus propres, ni les impôts injectés dans les pays où il est présent (en France : 28 millions d'abonnés). **L'Usine Nouvelle** : « *Et pour cause : l'entreprise ne paie pas d'impôts en France à hauteur de son chiffre d'affaire réel, grâce à un astucieux système d'évasion fiscale. Raison pour laquelle Facebook a tout intérêt à mettre en avant son indéniable contribution indirecte à l'économie... et non directe* ».

<http://www.usine-digitale.fr/editorial/facebook-aurait-cree-78-000-emplois-indirects-en-france-et-4-5-millions-dans-le-monde.N308642>

(Source : www.usine-digitale.fr du 20/01/2015, Sylvain Arnulf)

[Retour au sommaire](#)

● **Radio France prévoit un déficit historique en 2015**

Le 20/01/15, le groupe Radio France a déclaré à l'AFP prévoir dans son budget 2015 un déficit de 21,3 millions d'euros. C'est une situation inédite. **Les raisons ?** Depuis 2012, Radio France a subi une baisse de près de 9 millions d'euros de ses recettes, qui

proviennent à 90 % de la contribution à l'audiovisuel public (anciennement appelée redevance). Baisse continue entre 2012 et 2015, passant de 610 millions d'euros en 2012 à 601 millions en 2015. Sans compter un marché publicitaire en berne. Actuellement, Radio France négocie avec le gouvernement son nouveau contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2015-2019. **Mathieu Gallet**, président du groupe : « *Le modèle actuel ne tient plus, compte tenu de l'augmentation de notre masse salariale. [Il faudra faire des choix d'économies] structurants* ».

[http://www.challenges.fr/media/20150120.CHA2348/radio-france-prevoit-un-deficit-historique-en-2015.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150120_NLCHAACTU18H-_-radio-france-prevoit-un-deficit-historique-en-2015#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150120](http://www.challenges.fr/media/20150120.CHA2348/radio-france-prevoit-un-deficit-historique-en-2015.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150120_NLCHAACTU18H-_-radio-france-prevoit-un-deficit-historique-en-2015#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150120)

(Source : www.challenges.fr du 20/01/2015, avec AFP)

● Les faux taxis mis à l'amende à Paris

Le 20/01/15, la Préfecture de police a mené une série de contrôles routiers. Le but ? Traquer les faux taxis et les chauffeurs d'UberPOP (service de Voiture de tourisme avec chauffeur, VTC, interdit en France depuis le 01/01/15). Sur 52 contrôles, 17 étaient des VTC, 11 étaient en infraction. Les sanctions ? Pour la première fois, le contrevenant écope d'un rappel à la loi. Après, il risque jusqu'à un an de prison et 15 000 euros d'amende. La brigade des Boers (la police des taxis) a déclaré qu'environ 500 automobilistes et motards étaient épinglés chaque année.

http://www.directmatin.fr/france/2015-01-20/les-faux-taxis-mis-lamende-paris-698165?elst_newsletter=20150121-18_698165

(Source : www.directmatin.fr du 20/01/2015)

● eBay supprime 2 400 emplois avant de se séparer de PayPal

Le 21/01/15, eBay a annoncé la suppression de 2 400 emplois (7 % de ses effectifs) et sa séparation d'avec Paypal, sa filiale de paiements. **John Donahoe**, directeur général du groupe : « *Nous sommes sur la bonne voie stratégique, et nous prenons des mesures décidées et énergiques en positionnant eBay et PayPal pour le succès. Nous affinons notre orientation stratégique et rationalisons notre structure de coûts et notre portefeuille* ».

[http://www.challenges.fr/high-tech/20150122.CHA2401/eBay-supprime-2-400-emplois-avant-de-se-separer-de-paypal.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150122_NLCHAACTU10H-_-eBay-supprime-2-400-emplois-avant-de-se-separer-de-paypal#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150122](http://www.challenges.fr/high-tech/20150122.CHA2401/eBay-supprime-2-400-emplois-avant-de-se-separer-de-paypal.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150122_NLCHAACTU10H-_-eBay-supprime-2-400-emplois-avant-de-se-separer-de-paypal#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150122)

(Source : www.challenges.fr du 22/01/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr